

SOUVENIR DU PREMIER CONSUL NAPOLEON BONAPARTE.

RARE CRAVATE DE DRAPEAU offerte le 15 prairial An 10 (4 juin 1802) par le Premier Consul Napoléon Bonaparte au 1er régiment d'artillerie à pied, son ancien régiment.

Rectangulaire, en soie double tricolore, à trois bandes : rouge, blanche et bleue. Richement brodée en partie basse sur les deux faces de deux écus et d'une cartouche à fonds tramés respectivement marqués « DONNE PAR », « LE 1er CONSUL AU 1er Rgt D'Artie A PIED » « LE 15 PRAIRIAL AN 10 », entourés de branches de chêne et de laurier, et de deux grenades explosantes. L'ensemble brodé de fil, soutache, paillettes et canetille d'argent doré (oxydations) et fil écarlate.

Epoque Consulat.

50 x 141 cm.

(A.B.E. quelques déchirures, usures et décolorations.)

Historique :

Sur la remise de cette cravate :

Cette cravate, remise personnellement par le Premier Consul Bonaparte, est le symbole d'un retour en grâce, celui d'un régiment « rebelle », le 1er régiment d'artillerie à pied. Ce régiment était particulièrement cher au cœur du futur empereur, puisque ce dernier avait servi dans le régiment de la Fère artillerie, devenu 1er régiment d'artillerie à pied à la révolution.

Du 11 au 14 juillet 1801, Turin fut le théâtre d'une révolte militaire. L'agitation commença par les réclamations de sapeurs français n'ayant pas touchés leurs soldes. Le général Delmas, qui commandait à Turin en fit séance tenante fusiller quelques-uns.

La sévérité de la réaction entraîna une insurrection des troupes et quatre compagnies de canoniers du 1er régiment d'artillerie à pied formèrent un gouvernement « hors la loi », mettant le général Delmas en fuite. L'ordre est toutefois maintenu dans la place.

Le 7 fructidor an IX (25 août 1801), Bonaparte revient sur ces actes. « *Bonaparte, premier consul, aux soldats du 1er régiment d'artillerie : Soldats, votre conduite dans la citadelle de Turin a retenti dans toute l'Europe. Nos ennemis se sont réjouis de vous voir insubordonnés et criminels. Une douleur profonde a précédé dans le cœur de vos concitoyens le cri de la vengeance.* »

L'arrêté qui suit la proclamation de Bonaparte est sans appel :

Le régiment est dissous, chaque compagnie étant envoyé dans un autre régiment. Les deux drapeaux sont envoyés au temple de Mars et recouverts d'un crêpe noir. Le temple de Mars est à cette époque le dôme des Invalides.

Cette « punition » est très mal acceptée, à juste titre, par une grande partie du régiment puisque seulement quatre compagnies du régiment avaient pris part à l'insurrection de Turin (sur 20). Et que les autres compagnies s'étaient battues très bravement. Le commandant du régiment Allix adressa une pétition au Premier Consul terminant par les mots suivants : « *Le régiment se rappelle avec fierté qu'il a eu l'honneur de vous compter parmi ses officiers, et attend toute de votre justice.* »

En septembre 1801, le régiment revenait en grâce.

« *Le Premier consul, citoyen, rend aux compagnies du 1er régiment d'artillerie qui n'ont pas participé à l'insurrection du Piémont toute la justice qu'elles méritent pour leurs services ainsi que pour la gloire qu'elles ont acquise militairement, et par leur discipline. Il me charge de vous inviter à leur en donner l'assurance. Aussitôt que le régiment sera formé, **le Premier consul lui fera lui-même présent d'un drapeau, comme un gage de l'estime particulière du Gouvernement.*** »

A défaut de drapeaux, on peut noter que Bonaparte tiendra parole puisqu'il offrira de nouvelles cravates (ou « banderoles ») pour le régiment.

Les journaux de l'époque résument la cérémonie de remise des cravates aux drapeaux du 1er régiment d'artillerie à pied le 15 prairial An 10 (4 juin 1802) :

« *A la grande parade qui a eu lieu aujourd'hui, le premier consul a rendu au 1er régiment d'artillerie à pied ses drapeaux, qui après l'insurrection de Turin, lui avaient été ôtés pour être enveloppés d'un crêpe noir, et suspendus au temple de Mars. A onze heures du matin, soixante hommes des canonniers à cheval de la garde s'étaient rendus au Temple, avaient reçu du général Berruyer les drapeaux, et étaient venus ensuite se placer dans la cour des Tuileries, où toutes les troupes étaient rangées en bataille, vis-à-vis le 1er régiment d'artillerie à pied. Avant de passer sur le front de la ligne, le premier consul s'est porté au centre du régiment, où se trouvaient réunis le premier inspecteur-général, avec plusieurs officiers-généraux d'artillerie, les officiers et sous-officiers du régiment. Les drapeaux lui ont été présentés, il en a arraché les crêpes noirs, **et le ministre de la Guerre y a placé les nouvelles cravates.** Le premier consul les a remis au premier inspecteur et au chef de brigade du régiment, et a dit : Les banderoles, que j'attache à ces drapeaux, ont effacé jusqu'au souvenir des crêpes funèbres qui les ont couverts pendant huit mois. Canonniers du 1er régiment, voilà vos drapeaux : ils vous serviront toujours de point de ralliement. Ils seront partout où le Peuple français et son gouvernement auront des ennemis à combattre. Vous jurez de les défendre jusqu'à la mort. Vous jurez qu'ils ne tomberont jamais au pouvoir des ennemis de la République."*

A ces mots, les officiers, sous-officiers et soldats ont crié : « nous le jurons. »

Bonaparte, qui était un artilleur de formation, finit son discours au régiment avec ces mots :

« Officiers et sous-officiers du 1er régiment, c'est dans vos rangs que j'ai pris les premières leçons de l'art militaire ; j'ai toujours vu votre régiment uniquement sensible au sentiment de l'honneur : soyez dignes d'être les premiers du premier corps de l'armée. Faites connaître à vos soldats que je les vois ici avec une vive satisfaction. »

Sur les drapeaux du 1er régiment d'artillerie à pied :

D'après les recherches de Pierre Charrié, l'artillerie à pied utilisait vraisemblablement encore sous le Consulat les drapeaux modèle 1791 dépourvus de marque royale. Le 1er régiment d'artillerie à pied possédait deux drapeaux, qui furent, on l'a vu, déposés aux Invalides, puis rendus au régiment en juin 1802. Les drapeaux furent changés en 1803. Nul doute que les cravates rappelant l'attachement du souverain au régiment héritier de celui de la Fère, dans lequel il avait servi, furent conservées et utilisées sous l'Empire.

Provenance :

Probablement Charles de Casamajor de Charritte (1733-1815), puis par descendance. Vice-amiral et Grand-croix de Saint-Louis , il s'illustre notamment lors de la guerre d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Expert: Cabinet Jean-Claude DEY - Arnaud de GOUVION SAINT-CYR. Tel: +33 (0)1 47 41 65 31 - Mail : jean-claude.dey@wanadoo.fr